



Arrêté n°D421199AT

**Portant sur une restriction de circulation sur les
RD n° D40E et D40F**

STAM Val de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

VU l'avis favorable de la commune de Custines en date du 08 juin 2021 ;

VU l'avis favorable de la commune de FROUARD en date du 10 juin 2021 ;

VU l'avis favorable de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey en date du 17 juin 2021 ;

VU l'avis favorable de la DIR-Est C.E.I de Champigneulle en date du 08 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de travaux de réfection de la couche de roulement sur la RD n° D40E du PR 3+400 au PR 3+813, sur le territoire des communes de Custines et Frouard, pour le compte du CD 54 ;

SUR la demande de l'entreprise EUROVIA en date du 23/06/2021 ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

ARRETE

Article 1er - Du lundi 05 juillet 2021 au jeudi 08 juillet 2021, les nuits, de 20h30 à 06h00, toute circulation est interdite sur la RD n° D40E du PR 3+400 au PR 3+813 et sur la RD n° D40F du PR0+0 au PR 0+176, **sauf et exclusivement dans le cadre de l'activité du chantier** pour les entreprises intervenantes, le gestionnaire de la voirie départementale, et les services publics de sécurité.

- Le stationnement est interdit de part et d'autre du chantier et notamment entre les deux carrefours giratoires de la RD n° D40E.

Article 2 - En cas d'intempéries ou de problèmes techniques survenant pendant la durée du chantier, celui-ci est susceptible d'être prolongé dans la limite d'une semaine.

Article 3 - Les usagers doivent emprunter les déviations suivantes :

- Les usagers venant de la RD 40E Custines ou sortant de l'autoroute à l'échangeur n°24, seront invités à prendre la direction de Custines via la RD 40E puis la RD 40, dans Custines suivre l'avenue du maréchal de Lattre de Tassigny (l'interdiction PL sera levée dans la traverse de Custines pendant la durée des travaux), au giratoire place de la Libération prendre la direction de Pompey RD 90.

- Les usagers souhaitant rejoindre Pompey Industrie prendront au giratoire RD 90 le boulevard de Finlande, les autres continueront tout droit.

Au carrefour RD 90/RD 657 prendre la direction Pompey-Frouard.

Suivre l'avenue du Général De Gaulle, rue de Metz puis rue de Nancy à Frouard, au giratoire RD 657 « Le Saule Gaillard » continuer sur RD 657 direction Champigneulle. Quant aux PL, ils seront invités à prendre l'A31 direction Metz pour sortir à la sortie n°23.

Dans Champigneulle suivre la RD 657 rue de Frouard, au carrefour RD 657/RD 40, prendre la direction Bouxières-aux-Dames, suivre la rue Gabriel Bour.

Au giratoire « Charles De Gaulles » RD 40/RD 40D, prendre la direction « Parc logistique Ouest » rue de la Rompure.

Au carrefour RD 40D/RD 40E, prendre la direction déchetterie Ban la Dame (Chemin de la Digue) via la RD 40E.

- Sur A31 prendre la sortie n°23 « Malzéville - Bouxières-Aux-Dames », au carrefour RD 321/RD 40 prendre la direction de Champigneulle, puis au giratoire RD 40/RD 40D « Charles De Gaulles », retrouver la déviation VL.

Article 4 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

Article 5 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,

- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Mesdames et Messieurs les Maires des communes de Custines et Frouard, Pompey,

Bouxières-aux-Dames et Champigneulle,

- Monsieur le président de la CCBP,

- Monsieur le chef de centre CEI de Champigneulle, District de Nancy, DIR-Est,

- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,

- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 28/06/2021

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Pour la présidente du conseil départemental,
Le directeur Infrastructures et Mobilité